

Ouvrir LES PORTES :

L'engagement du Manitoba à l'égard des personnes
handicapées

DOCUMENT DE TRAVAIL

Juin 2009




INTRODUCTION

Les déficiences physiques ou mentales touchent tous les Manitobains. Nous avons tous acquis une certaine expérience des déficiences au cours de notre vie, qu'elles nous visent personnellement ou qu'elles visent des membres de notre famille ou de notre collectivité. Le Manitoba a mis en oeuvre un ensemble de programmes et de mesures de soutien qui s'adressent aux personnes handicapées. Ces programmes et ces mesures se fondent sur la coordination des ministères du gouvernement provincial. Le Manitoba s'est engagé à offrir un leadership intégré et soutenu au traitement des questions concernant les personnes handicapées afin de créer une société plus inclusive.

En 2001, le gouvernement manitobain a publié *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*, un document de politique qui présentait une vision de la participation à part entière et de l'inclusion des personnes handicapées au Manitoba. Au cours des huit dernières années, la stratégie précisée dans le document a orienté l'approche de la province aux questions concernant les personnes handicapées. Nous avons réalisé des progrès importants dans chacun des secteurs visés par la stratégie, soit le soutien du revenu, l'accès aux services du gouvernement, les mesures de soutien pour les personnes handicapées et l'emploi des personnes handicapées.



La population manitobaine vieillit et connaît une hausse des déficiences liées au vieillissement. Nous gérons également des questions culturelles plus variées et des technologies en évolution rapide qui modifient la façon dont nous communiquons et vivons. Le présent document de travail vise à détailler la vision qui était présentée dans le document de 2001. Il donne un aperçu des idées du gouvernement pour aller de l'avant et il intègre les suggestions exprimées par les personnes handicapées qui ont participé à un certain nombre de tables rondes de consultation organisées par le Bureau des personnes handicapées au cours des huit dernières années. Les recommandations provenant des tables rondes sont mises en évidence dans le document. 

La province s'appuiera sur une variété de mesures de soutien et de programmes déjà en oeuvre, y compris l'initiative Travail profitable, la stratégie de prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF), la Stratégie contre le sans-abrisme axée sur le logement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale, l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés, l'Initiative de vieillissement chez soi et *Tout le monde à bord : Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté*.

Le moment est venu de renouveler notre engagement à l'égard des personnes handicapées. Nous voulons obtenir l'apport continu des personnes handicapées, de leurs familles, de leurs fournisseurs de soins, d'organismes, d'employeurs, de chercheurs et de toute personne qui souhaite un Manitoba plus inclusif et des services plus accessibles.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions au sujet des propositions présentées dans le présent document, veuillez transmettre un courriel à l'adresse openingdoors@gov.mb.ca ou écrire à l'adresse suivante :

Bureau des personnes handicapées
240, avenue Graham, bureau 630
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0J7



Sommaire de nos mesures initiales pour

Ouvrir **LES PORTES** :

L'engagement du Manitoba à l'égard des personnes handicapées

MESURES ADOPTÉES EN 2009-2010

LOGEMENT SOCIAL À PRIX ABORDABLE

Un financement est désormais offert pour le logement social à prix abordable au Manitoba. Des projets mis en oeuvre à Brandon, Thompson et Le Pas comprennent des unités de logement entièrement accessibles. Les unités situées au rez-de-chaussée des divers projets sont « visitables ».

LOGEMENT ACCESSIBLE

Par le biais d'une entente de partage des coûts conclue avec le gouvernement fédéral, un financement additionnel de 5,4 millions de dollars est offert aux particuliers et aux organismes sans but lucratif qui veulent construire de nouvelles unités de logement ou procéder à des rénovations majeures à des unités existantes afin d'améliorer leur accessibilité pour les personnes handicapées.

LOGEMENT AVEC SERVICES DE SOUTIEN

La Stratégie contre le sans-abrisme axée sur le logement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale permet de nouveaux investissements importants dans la conception d'un ensemble d'options communautaires en matière de logement. Elle comprend des services de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de sans-abrisme.

Les investissements qui visent un soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale se chiffrent à 10 millions de dollars et visent quatre projets :

- On entreprend l'aménagement de 285 nouvelles unités de logement avec services de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Les options de logement intégré comprennent des appartements pour personnes autonomes avec services de soutien et des unités de logement avec services de soutien offerts 24 heures sur 24.
- Le programme d'allocation-logement transférable offre à 600 Manitobains à faible revenu qui ont des problèmes de santé mentale et de logement précaire une subvention locative pouvant atteindre 200 \$ par mois. La subvention aide les bénéficiaires à avoir accès à une variété accrue de logements privés et à bénéficier des services accrus de huit intervenants communautaires établis dans diverses collectivités manitobaines.



- L'Initiative sur le mieux-être du Bureau du logement du Manitoba est élargie. Elle passe de cinq emplacements à Winnipeg à quatorze emplacements à Winnipeg et à l'extérieur de la ville. L'élargissement comprend une amélioration des services grâce à l'ajout de 11 intervenants communautaires qui se consacreront au logement et à la santé mentale.
- L'équipe d'intervenants communautaires auprès des sans-abri compte sept personnes établies à Winnipeg, Thompson, Le Pas et Brandon qui aident les sans-abri à accéder à des services de santé et d'hébergement et des services sociaux.

La Stratégie sera rehaussée au cours de l'automne prochain lorsque la Commission de la santé mentale du Canada mettra en oeuvre un projet pilote de 18 millions de dollars d'une durée de quatre ans à Winnipeg. Le projet offrira des services de soutien au logement à un maximum de 300 sans-abri autochtones ayant des problèmes de santé mentale.

ACCÈS AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX

En 2009, le gouvernement a présenté la Politique manitobaine sur l'accès aux publications, aux activités et aux services du gouvernement afin d'assurer que les personnes handicapées bénéficient d'un accès égal aux renseignements, aux activités et aux services offerts par les organismes gouvernementaux par le biais :

- de la promotion des services d'adaptation offerts aux personnes handicapées;
- de la formation de coordonnateurs de l'accès ministériel;
- de distribution d'imprimés et d'une campagne d'information sur l'accès.



RENFORCEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ

En 2009-2010, un financement estimatif de 2,8 millions de dollars permet la mise en oeuvre de projets d'amélioration de l'accessibilité aux édifices gouvernementaux, y compris les suivants :

- amélioration de l'accessibilité au Centre d'information touristique d'Emerson;
- amélioration des toilettes de l'immeuble de bureaux provincial à Brandon;
- amélioration des toilettes de l'immeuble de bureaux provincial à Portage la Prairie;
- remplacement de l'élévateur pour fauteuils roulants du passage supérieur au Collège Red River;
- réparation de l'escalier et installation d'une rampe près de l'arrêt d'autobus au Collège Red River;
- installation d'un ascenseur au palais de justice de Minnedosa;
- amélioration de l'ascenseur de l'immeuble Robert Fletcher;
- amélioration de l'ascenseur de l'immeuble des Services agricoles;
- amélioration de l'accessibilité au palais de justice de Morden.

En 2009-2010, plus de 255 000 \$ sont offerts par le biais du Programme Place aux communautés aux organismes communautaires sans but lucratif qui mettent en oeuvre des projets d'amélioration de l'accessibilité.

SERVICES SPÉCIAUX POUR ENFANTS

En 2009-2010, les Services spéciaux pour enfants reçoivent un montant additionnel de 2,7 millions de dollars pour accroître l'offre de services aux familles. En particulier, on accroît le nombre de places pour les enfants d'âge préscolaire souffrant du trouble du spectre autistique qui sont admis au programme ABA (analyse comportementale appliquée) et on offre des interventions thérapeutiques, des services de relève et des appareils de technologie d'aide additionnels.

INITIATIVE D'INCLUSION DANS LES GARDERIES

Aux termes de *Choix familiaux : Programme quinquennal du Manitoba pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, un montant additionnel de 400 000 \$ est offert pour soutenir les enfants ayant des besoins spéciaux dans le cadre du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le programme de soutien à l'inclusion vise à améliorer le mentorat et la formation des éducateurs des jeunes enfants afin de veiller à ce que les enfants qui ont besoin de mesures de soutien additionnelles bénéficient des meilleurs soins et des meilleures possibilités qui soient d'apprendre et de s'épanouir dans des milieux communautaires intégrés.

PLAN D'ACCÈS AU CRÉDIT D'IMPÔT DU MANITOBA POUR SOIGNANT PRIMAIRE

Le crédit d'impôt offre une reconnaissance et un soutien financier aux soignants primaires bénévoles. Depuis janvier 2009, le crédit d'impôt offre jusqu'à 1 020 \$ par année aux soignants primaires qui prennent soin de conjoints, de parents, de voisins ou d'amis dont l'évaluation des besoins les classe au moins au niveau 2 des soins à domicile. Services à la famille et Logement Manitoba veillera à ce que les soignants des participants admissibles au Programme d'aide à la vie en société et aux programmes des Services spéciaux pour enfants soient automatiquement admissibles au crédit d'impôt pour soignant primaire.

ACCROISSEMENT DES MESURES DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

Le Programme d'aide à la vie en société reçoit un financement de 10,1 millions de dollars en 2009-2010. Le Programme peut soutenir un nombre accru de personnes, augmenter le nombre d'organismes de services d'aide à la vie en société et accroître les subventions versées aux organismes. Au cours de la dernière décennie, le budget du Programme s'est accru de 223 %.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ (REEI)

La partie imposable des retraits d'un compte de REEI est désormais soustraite du revenu familial net pour évaluer l'admissibilité à trois crédits d'impôt :

- crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation;
- crédit de taxes scolaires pour les propriétaires;
- crédit d'impôt personnel.

Le revenu provenant d'un REEI est également soustrait du revenu familial net pour le calcul des prestations mensuelles du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La Commission de la fonction publique a élaboré une campagne de sensibilisation des employés provinciaux à la situation des personnes handicapées. La campagne vise à promouvoir les avantages de l'embauche de personnes handicapées dans la fonction publique et à veiller à ce que ces dernières aient accès aux services de logement et aux mesures de soutien dont elles ont besoin pour occuper leurs emplois.

MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

L'organisme Reaching E-Quality Employment Services reçoit un financement provincial de 522 000 \$ afin d'aider 500 personnes handicapées à obtenir un emploi.

Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba a publié un guide d'emploi détaillé qui présente les programmes et les services d'emploi qui sont offerts aux personnes handicapées.

ACCÈS À L'ÉDUCATION

Un montant de 3 millions de dollars des dépenses en immobilisations des écoles publiques est affecté à l'amélioration de l'inclusion des enfants et des jeunes handicapés. Quinze écoles additionnelles seront équipées de salles d'eau, de toilettes spécialisées, de lève-fauteuils et d'ascenseurs pour fauteuils roulants pour leurs élèves handicapés.

AMÉLIORATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA

En mai 2009, le gouvernement a déposé des mesures législatives pour renforcer le Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP). Les mesures comprennent une nouvelle définition de « lésion catastrophique ». Lorsque les mesures législatives seront adoptées, un montant de 14 millions de dollars servira à améliorer les prestations versées aux victimes d'accidents de la route catastrophiques.

APPEL À L'ACTION SUR LE DIABÈTE

Un montant de 250 000 \$ a été engagé pour créer un site Web et concevoir une campagne de sensibilisation publique afin d'aider les Manitobains à cerner les facteurs de risque qui peuvent mener à un diabète de type 2 et à découvrir des moyens de prévenir ou de retarder l'apparition du diabète.

Le gouvernement provincial améliorera également l'accès aux soins des pieds pour les diabétiques dans trois collectivités du Nord. Un programme pilote aura recours à une technologie vidéo élaborée au Manitoba pour connecter des patients d'Easterville, de Grand Rapids et de Moose Lake avec des médecins à Winnipeg.

TRANSPORT

Par le biais du Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de motilité, le gouvernement provincial offre un financement aux municipalités rurales pour l'exploitation d'un service Handi-Transit. Le financement comprend des subventions de fonctionnement annuelles et des subventions d'investissement ponctuelles pour un montant total de plus d'un million de dollars.

ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le gouvernement a engagé des fonds pour l'amélioration des parcs et des terrains de camping existants, y compris des projets d'amélioration de l'accessibilité aux installations de loisirs pour les personnes handicapées.

PROGRAMME INFO SERVICES

INFO SERVICES est un nouvel outil informatique qui a été conçu pour aider les gens à rechercher les prestations et les services de Services à la famille et Logement Manitoba auxquels ils peuvent être admissibles.



Engagement du Manitoba à l'égard des personnes handicapées

1 Logement

Objectif

Améliorer l'offre aux personnes handicapées d'unités de logement de qualité qui sont à prix *abordable, accessibles, coopératifs et sécuritaires*.

PRINCIPALES RÉUSSITES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Logement Manitoba a instauré les prestations de logement du Manitoba pour aider les personnes handicapées et d'autres à payer leur loyer dans le marché des logements privés.
- Entre 2006 et 2008, des consultants en conception provinciaux ont aidé des organismes gouvernementaux, des constructeurs de bâtiments, des promoteurs de projet, des groupes communautaires, des architectes et le public à élaborer et à promouvoir des caractéristiques nominales afin que les maisons neuves soient accessibles et « visitables » par les personnes handicapées.
- Les montants pour le logement et les repas accordés par le Programme d'aide à l'emploi et au revenu aux personnes qui nécessitent des soins et une supervision et qui vivent avec un membre de leur famille ont été accrus afin d'être égaux aux montants versés aux personnes qui vivent avec d'autres personnes que les membres de leur famille.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Logement Manitoba fait la promotion du concept de « visitabilité ».
- Un Comité sur l'accessibilité de Logement Manitoba, qui comprend des représentants du Bureau des personnes handicapées, a entrepris de déterminer les possibilités d'offrir des unités de logements accessibles qui sont nommément conçues pour les personnes handicapées.

Les éléments essentiels du concept de « visitabilité » sont les suivants :

- une entrée sans marche à l'avant, à l'arrière ou sur le côté de la maison;
- des cadres de porte d'une largeur d'au moins 81,3 cm pour toutes les portes du rez-de-chaussée, y compris celles des salles de bains;
- au moins une demi-salle de bains, et de préférence une salle de bains complète, accessible en fauteuil roulant au rez-de-chaussée.

- Logement Manitoba a entrepris des rénovations majeures à 45 unités de logement afin de les rendre accessibles pour les personnes handicapées.
- Environ 20 % des unités de logement construites en vertu de l'Initiative en matière de logement abordable (ILA) et **HOMEWorks!** affichent des caractéristiques du concept de « visitabilité ».
- Logement Manitoba a collaboré avec un certain nombre d'organismes communautaires sans but lucratif à la construction de quatre maisons accessibles dans des quartiers du centre-ville de Winnipeg afin de répondre aux besoins des personnes handicapées. Les maisons affichent des caractéristiques « vertes », ainsi que des produits écologiques pour les armoires, les revêtements de comptoir et la peinture.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le Bureau des personnes handicapées a collaboré avec Logement Manitoba et la Ville de Winnipeg pour organiser deux assemblées publiques en vue d'accroître la prise de conscience du concept de « visitabilité » et des options de logement pour les personnes handicapées.
- Le personnel et les locataires qui vivent dans les unités de logement provinciales participent désormais au projet Logement en sécurité, qui comprend les éléments suivants :
 - formation de tous les gestionnaires immobiliers;
 - amélioration de la communication au sujet des conventions de bail;
 - établissement de nouvelles exigences de sécurité;
 - création d'une nouvelle équipe d'enquête;
 - mise en oeuvre d'une initiative de restitution pour dommages matériels afin de veiller à ce que les locataires assument la responsabilité des dommages matériels;
 - mise en service d'un système de télévision à circuit fermé et d'accès par carte d'une valeur d'un million de dollars;
 - élimination rapide des graffitis;
 - établissement d'un nouveau bureau de Logement Manitoba pour la gestion de tous les éléments de la sécurité-incendie.



MESURES INITIALES EN 2009-2010

- Des fonds sont disponibles pour les projets de logement social à coût abordable dans toutes les régions du Manitoba. **HOMEWorks!** a financé de nouveaux projets à Brandon, Thompson et Le Pas. Ils comprennent la construction d'unités de logement entièrement accessibles. Les unités situées au rez-de-chaussée des divers projets sont « visitables ».
- Par le biais d'une entente de partage des coûts conclue avec le gouvernement fédéral, un financement additionnel de 5,4 millions de dollars est offert aux particuliers et aux organismes sans but lucratif qui veulent construire de nouvelles unités de logement ou procéder à des rénovations majeures à des unités existantes afin d'améliorer leur accessibilité pour les personnes handicapées.
- Quinze unités de logement « visitables » sont incluses dans l'étape n° 2 du projet d'aménagement Waverley West.
- La Stratégie contre le sans-abrisme axée sur le logement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale permet de nouveaux investissements importants d'une valeur totale de dix millions de dollars pour soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale.
- On entreprend l'aménagement de 285 unités de logement avec services de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Les options de logement intégré comprennent des appartements pour personnes autonomes avec services de soutien et des unités de logement avec services de soutien offerts 24 heures sur 24.
- Le programme d'allocation-logement transférable offre à 600 Manitobains à faible revenu qui ont des problèmes de santé mentale et de logement précaire une subvention locative pouvant atteindre 200 \$ par mois. La subvention aide les bénéficiaires à avoir accès à une variété accrue de logements privés et à bénéficier des services accrus de huit intervenants communautaires établis dans diverses collectivités manitobaines.

- L'Initiative sur le mieux-être du Bureau du logement du Manitoba est élargie. Elle passe de cinq emplacements à Winnipeg à quatorze emplacements à Winnipeg et à l'extérieur de la ville. L'élargissement comprend une amélioration des services grâce à l'ajout de 11 intervenants communautaires qui se consacreront au logement et à la santé mentale.
- L'équipe d'intervenants communautaires auprès des sans-abri compte sept personnes établies à Winnipeg, Thompson, Le Pas et Brandon qui aident les sans-abri à accéder à des services de santé et d'hébergement et des services sociaux.

ORIENTATIONS FUTURES

- Le gouvernement provincial continuera d'améliorer les options de logement avec services de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.
- Le gouvernement accroîtra l'offre d'unités de logement accessibles et « visitables ».
- La tenue d'un sommet sur la prévention du sans-abrisme à l'automne 2009 permettra l'élaboration d'une stratégie à long terme de prévention du sans-abrisme.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — La Commission des normes de construction du Manitoba a récemment établi un sous-comité chargé de l'examen des exigences de facilité d'accès indiquées dans le Code du bâtiment du Manitoba. Le nouveau Code doit être publié en 2011. Les modifications apportées au Code ne s'appliquent qu'aux nouvelles constructions et aux rénovations majeures des immeubles existants au Manitoba.
- De nouvelles initiatives seront mises en oeuvre pour traiter les préoccupations en matière de sécurité des personnes handicapées qui vivent dans les unités de logement de Logement Manitoba.



LOGEMENT : Questions de rétroaction

1. Comment le gouvernement provincial peut-il rehausser la promotion du concept de « visitabilité »?
2. Que peut-on faire pour améliorer l'accès des personnes handicapées à des unités de logement sécuritaires de qualité et à prix abordable?
3. Quelles stratégies peut-on utiliser pour rehausser la promotion de la conception accessible auprès des locateurs et des constructeurs?

2 Emploi et sécurité du revenu

OBJECTIF N°1 :

Faire en sorte que le gouvernement du Manitoba devienne un employeur modèle pour les personnes handicapées.

PRINCIPALES RÉUSSITES

- La stratégie de la diversité dans la fonction publique du Manitoba comprend un engagement en faveur de l'accroissement de 5 % du nombre de personnes handicapées dans la fonction publique d'ici à 2012.
- La Commission de la fonction publique a ajouté un deuxième coordonnateur de programmes qui est chargé de soutenir et d'accroître les liens communautaires, la communication, l'éducation et le recrutement des personnes handicapées.

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- L'exercice 2009-2010 marque la participation d'un premier groupe de personnes au programme de stages dans l'administration publique pour les personnes handicapées. Il s'agit d'un programme de formation de deux ans qui vise à offrir aux personnes handicapées de meilleures possibilités de travail dans la fonction publique.
- La Commission de la fonction publique a élaboré une campagne de sensibilisation des employés provinciaux à la situation des personnes handicapées. La campagne vise à promouvoir les avantages de l'embauche de personnes handicapées dans la fonction publique et à veiller à ce qu'elles aient accès aux services de logement et aux mesures de soutien dont elles ont besoin pour occuper leurs emplois.

ORIENTATIONS FUTURES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — La Commission de la fonction publique continuera de viser un objectif de 7 % des employés de la fonction publique qui s'identifient comme des personnes handicapées.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement provincial veillera à publier des rapports périodiques sur les progrès de l'équité en matière d'emploi.

- Le gouvernement continuera d'améliorer les services de logement, de soutien et de représentation offerts aux fonctionnaires handicapés.

OBJECTIF N°2 :

Accroître le taux d'emploi des personnes handicapées.

PRINCIPALES RÉUSSITES

- Les données de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de 2006 indiquent qu'en 2001, 58,7 % des Manitobains handicapés avaient occupé un emploi pendant une partie de l'année. En 2006, le pourcentage avait atteint 59,9 %, soit le troisième taux d'emploi des personnes handicapées le plus élevé au Canada.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le programme *emploiHabilités* continue d'aider les personnes handicapées à trouver et à conserver un emploi.
- En 2009, les prestations du régime de soins médicaux de l'initiative Travail profitable, y compris celles qui visent les médicaments, les soins dentaires et les soins de la vue, sont prolongées d'un maximum de deux ans pour tous les parents uniques et les personnes handicapées qui passent du Programme d'aide à l'emploi et au revenu à un emploi rémunéré.
- Une nouvelle prestation récompensant le bénévolat est offerte aux personnes handicapées qui reçoivent des prestations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. La prestation vise à encourager et à récompenser le bénévolat.
- Un projet pilote de mise en oeuvre du modèle des étapes du changement est délivré par Opportunities for Employment. Il vise à aider les personnes handicapées à se préparer à occuper un emploi et à trouver de bons emplois.



- Par le biais du programme Préparez-vous! (un programme de formation et d'éducation de l'initiative Travail profitable), les récipiendaires de prestations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu peuvent être admissibles à des programmes d'éducation et de formation, y compris ceux des universités et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, pendant un maximum de quatre ans.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — La campagne provinciale de sensibilisation à la situation des personnes handicapées fait la promotion des avantages de l'embauche des personnes handicapées.

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- L'organisme Reaching E-Quality Employment Services reçoit 522 000 \$ du gouvernement provincial. Il aide 500 personnes handicapées à participer à la main-d'œuvre.
- Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba a publié un guide d'emploi détaillé qui présente les programmes et les services d'emploi qui sont offerts aux personnes handicapées.

ORIENTATIONS FUTURES



- Le gouvernement provincial collaborera avec les employeurs du secteur privé pour promouvoir l'embauche des personnes handicapées.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement examinera des mesures incitatives pour aider les employeurs du secteur privé à couvrir les frais d'adaptation nécessaires pour l'embauche de personnes handicapées.
- Les mesures de soutien offertes aux personnes handicapées dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu feront l'objet d'une promotion plus étendue.
- Le gouvernement élaborera des mesures de soutien importantes pour aider les personnes handicapées qui participent à des programmes de formation professionnelle.
- Le gouvernement s'efforcera de prendre en compte les préoccupations des personnes qui souffrent d'une maladie ou d'une déficience épisodique.
- Le gouvernement du Manitoba s'efforcera d'améliorer les mesures de soutien au retour au travail qu'offre la Commission des accidents du travail du Manitoba.

OBJECTIF N°3 :

Améliorer la sécurité du revenu des personnes handicapées.

PRINCIPALES RÉUSSITES

- Les prestations du Programme d'aide financière destiné aux personnes handicapées ont été accrues en réaction à l'accroissement du coût de la vie des personnes handicapées.
- Le gouvernement provincial a mis en oeuvre un certain nombre de mesures en vue d'aider les personnes handicapées et leurs familles à épargner pour l'avenir sans incidences sur le montant de leurs prestations mensuelles du Programme d'aide à l'emploi et au revenu :
 - Les personnes handicapées qui participent au Programme d'aide à l'emploi et au revenu peuvent épargner jusqu'à 200 000 \$ par le biais du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) du gouvernement fédéral sans incidences sur le montant de leurs prestations mensuelles du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.
 - Les personnes handicapées qui reçoivent des prestations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu peuvent recevoir jusqu'à 500 \$ par mois des membres de leur famille ou d'autres personnes sans incidences sur le montant de leurs prestations mensuelles.
 - Les exemptions sur l'avoir liquide du Programme d'aide à l'emploi et au revenu ont été accrues jusqu'à 4 000 \$ par personne ou jusqu'à 16 000 \$ pour une famille. Cette mesure permet aux bénéficiaires du Programme d'épargner sans incidences sur leurs prestations du Programme.

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- La partie imposable des retraits d'un compte de REEI est désormais soustraite du revenu familial net pour évaluer l'admissibilité aux crédits d'impôt suivants : crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation, crédit de taxes scolaires pour les propriétaires, crédit d'impôt personnel.
- Le gouvernement provincial maintient son investissement dans TOUT LE MONDE **À bord: Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté.**

ORIENTATIONS FUTURES



- Le gouvernement provincial visera à sensibiliser davantage la population aux mesures de soutien offertes aux personnes handicapées dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement explorera de nouvelles approches à un programme de soutien à long terme du revenu des personnes ayant une invalidité grave ou prolongée.
- Le gouvernement continuera de mettre au point de nouveaux moyens d'aider les personnes handicapées à épargner pour l'avenir.

EMPLOI ET SÉCURITÉ DU REVENU

Questions de rétroaction

1. De quelle façon pouvons-nous soutenir les personnes handicapées dans leur recherche d'un emploi durable?
2. Comment le gouvernement provincial peut-il offrir un soutien du revenu aux personnes ayant une invalidité de longue durée à l'extérieur du Programme d'aide à l'emploi et au revenu, tout en les encourageant à trouver des emplois à temps plein?
3. Que peut-on faire pour encourager les employeurs du secteur privé à embaucher des personnes handicapées?

3 Droits et justice

OBJECTIF N°1 :

Faire en sorte que le Manitoba devienne un chef de file de la promotion et de la protection des droits de la personne des personnes handicapées.

PRINCIPALES RÉUSSITES

- Justice Manitoba a annoncé la création d'un nouveau système judiciaire pour traiter les contrevenants ayant des problèmes de santé mentale.
- Le FASD Youth Justice Project (projet de justice pour les jeunes touchés par l'ETCAF) a été mis en oeuvre en 2004 pour soumettre des recommandations appropriées au sujet du traitement des jeunes contrevenants. Visant les jeunes de Winnipeg et de Le Pas, le projet cerne et développe des ressources communautaires axées sur la famille.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement provincial a mis en place une « lentille accès et intégration » afin de veiller à ce que l'on tienne compte des besoins des personnes handicapées dans l'élaboration des nouvelles politiques et mesures législatives et des nouveaux programmes.
- Le Programme d'aide à la vie en société a collaboré étroitement avec Justice Manitoba pour l'élaboration d'un protocole provincial applicable à l'arrestation des personnes vulnérables et à leur détention dans un centre correctionnel provincial. Des procédures sont désormais en place pour assurer l'offre de mesures de soutien appropriées à la fois aux personnes vulnérables et au système correctionnel.

ORIENTATIONS FUTURES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement provincial mettra en oeuvre un processus de consultation en vue d'établir un cadre de travail efficace pour la promotion des droits des personnes handicapées.
- Le gouvernement continuera de rechercher la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- Le gouvernement améliorera les mesures de soutien offertes aux personnes handicapées qui entrent en contact avec le système juridique.

DROITS ET JUSTICE

Questions de rétroaction

1. À votre avis, quelles mesures seraient les plus efficaces pour supprimer les obstacles à la participation à la vie sociale des personnes handicapées? Par exemple,
 - a. serait-ce l'adoption de mesures similaires à celles que met en oeuvre le gouvernement ontarien?
 - b. faudrait-il apporter des modifications au Code des droits de la personne ou au mandat de la Commission des droits de la personne?
 - c. faudrait-il apporter des modifications aux codes du bâtiment et à d'autres lois provinciales?



4 Sexe et diversité

OBJECTIF

Veiller à ce que les politiques et programmes provinciaux répondent adéquatement aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont des *Autochtones, des femmes, des aînés, des Franco-Manitobains ou des nouveaux arrivants ou qui vivent dans une région rurale ou le nord du Manitoba.*

PRINCIPALES RÉUSSITES

- Le Bureau des personnes handicapées a joué un rôle important dans l'offre de séances de formation et de consultation aux analystes des politiques du gouvernement provincial en matière d'analyse de la diversité et d'analyse comparative entre les sexes.
- Le gouvernement a demandé l'avis du public en vue de mettre à jour la Stratégie pour la santé des femmes.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — En 2006, le Bureau des personnes handicapées a organisé un cercle de partage pour discuter des questions relatives aux Autochtones handicapés.
- Le Manitoba a été la première province canadienne à conclure une entente avec le gouvernement fédéral en vue de l'adoption du principe de Jordan.
- Winnipeg a été choisie pour accueillir un des cinq projets pilotes de la Commission de la santé mentale du Canada. Le projet d'une valeur de 18 millions de dollars et d'une durée de quatre ans offre des services de soutien au logement à un maximum de 300 sans-abri autochtones qui ont des problèmes de santé mentale.
- Le gouvernement provincial a établi un partenariat avec huit Premières nations du Manitoba en vue d'établir un foyer de soins personnels pour les aînés autochtones de Winnipeg. Le projet aidera les Autochtones âgés à vieillir avec dignité dans un milieu qui respecte les approches traditionnelles au vieillissement. Le nouvel établissement de 80 lits et d'une superficie de 15 850 mètres carrés (52 000 pieds carrés) offrira aux aînés autochtones les soins de santé et les services de soutien dont ils ont besoin pour vivre dans la collectivité, près de leur famille, de leurs amis et d'autres ressources.



Le principe de Jordan est nommé en l'honneur de Jordan Anderson, un jeune garçon des Premières nations qui était né avec de graves déficiences. Selon ce principe, la priorité doit être accordée aux besoins des enfants ayant des déficiences multiples et les soins requis ne doivent pas être retardés ni interrompus par des conflits de compétence.

- La mise en oeuvre de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés aide les collectivités à cerner les éléments qui favorisent une vie saine et active.
- Le gouvernement a élaboré une brochure et un site Web pour l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés afin de mettre en évidence les avantages du développement de collectivités qui soutiennent le vieillissement actif et sain de tous les Manitobains.
- *L'Initiative de vieillissement chez soi* a créé plus de 380 nouvelles unités de logement avec services de soutien et plus de 2 900 places dans les projets Supports for Seniors in Group Living (services de soutien aux aînés vivant en groupe). L'Initiative permet d'offrir une gamme de services et de mesures de soutien aux aînés qui n'exigent pas les soins étendus qui seraient dispensés dans un foyer de soins personnels.
- Des infirmières praticiennes offrent des services aux groupes vulnérables dans le centre-ville de Winnipeg. Elles travaillent à la Broadway Pharmacy (avenue Broadway) dans le cadre des programmes du Health Action Centre et de Resource Assistance for Youth (RaY).

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- En 2009, le gouvernement provincial investit dans le démarrage du Disabled Women's Network of Manitoba (DAWN, réseau des femmes handicapées du Manitoba). Le financement assure la viabilité d'une ressource pour les femmes handicapées du Manitoba.
- Le gouvernement améliore également l'accès aux soins des pieds pour les diabétiques dans trois collectivités du Nord. Un programme pilote a recours à une technologie vidéo élaborée au Manitoba pour connecter des patients d'Easterville, de Grand Rapids et de Moose Lake avec des médecins à Winnipeg.

ORIENTATIONS FUTURES

- Le Bureau des personnes handicapées continuera de promouvoir l'analyse de la diversité et l'analyse comparative entre les sexes auprès de tous les organismes gouvernementaux.
- Le gouvernement provincial élaborera des outils de formation pour les fournisseurs de services afin de les sensibiliser à la culture autochtone.
- Le gouvernement consultera les Premières nations et les organismes autochtones au sujet des questions de droits et de justice qui touchent particulièrement les populations autochtones.



- Le Comité mixte Manitoba-Canada sur la mise en oeuvre du principe de Jordan continuera d'élaborer les éléments nécessaires à l'application réussie du principe de Jordan, y compris l'engagement des Premières nations.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement renforcera la prestation de services de soutien aux Autochtones handicapés qui vivent à l'extérieur des réserves.
- Le gouvernement procédera à un inventaire des programmes et des services offerts aux Autochtones handicapés.
- Le gouvernement améliorera les mesures de soutien pour les personnes handicapées dans les régions rurales et du nord du Manitoba.
- Le gouvernement s'efforcera d'améliorer l'offre aux nouveaux arrivants de renseignements sur les mesures de soutien offertes aux personnes handicapées.
- Le gouvernement améliorera les mesures de soutien offertes aux femmes handicapées qui subissent des mauvais traitements ou de la violence.
- L'Initiative du Manitoba, province amie des aînés collaborera davantage avec les municipalités de toutes les régions de la province en vue d'établir des espaces communautaires sécuritaires et accessibles.



SEXE ET DIVERSITÉ

Questions de rétroaction

1. De quelle manière le gouvernement peut-il améliorer la prise de conscience des défis particuliers auxquels font face les Autochtones handicapés?
2. Comment tous les paliers de gouvernement, les Premières nations et les organismes sans but lucratif peuvent-ils mieux coordonner la prestation de services aux Autochtones handicapés?
3. Comment peut-on mieux intégrer les besoins des femmes et de divers segments de la population dans tous les programmes et services?
4. Comment peut-on améliorer les services de transport des personnes handicapées dans les collectivités rurales et du Nord?
5. Comment peut-on mieux soutenir les Manitobains handicapés plus âgés?

5 Mesures de soutien pour les personnes handicapées

OBJECTIF

Élaborer et améliorer des mesures de soutien durable pour les enfants et les adultes handicapés.

PRINCIPALES RÉUSSITES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement provincial a mis en oeuvre une initiative d'amélioration de l'accès des personnes ayant de graves problèmes d'élocution à la technologie des communications.
- Entre l'exercice 2007-2008 et l'exercice 2008-2009, le financement des Services spéciaux pour enfants a été accru de 10,5 % pour atteindre 23,7 millions de dollars. Les fonds ont soutenu des familles qui exigeaient des mesures de soutien additionnelles afin d'élever leurs enfants handicapés à la maison.
- L'Initiative de thérapie pédiatrique (ITP) a permis de desservir un nombre accru d'enfants et d'offrir des services dans un plus grand nombre de collectivités. En décembre 2008, Churchill a commencé à offrir les services de l'ITP dans la région du Nord. Aujourd'hui, l'ITP a été mise en oeuvre dans toutes les régions de la province.

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- Les Services spéciaux pour enfants reçoivent un montant additionnel de 2,7 millions de dollars pour accroître l'offre de services aux familles. En particulier, on accroît le nombre de places pour les enfants d'âge préscolaire souffrant du trouble du spectre autistique qui sont admis au programme ABA (analyse comportementale appliquée) et on offre des interventions thérapeutiques, des services de relève et des appareils de technologie d'aide additionnels.
- En mai 2009, le gouvernement provincial a déposé des mesures législatives pour renforcer le Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP). Les mesures comprennent une nouvelle définition de « lésion catastrophique ». Le gouvernement provincial a annoncé l'ajout de 14 millions de dollars au montant des indemnités offertes aux victimes d'accidents catastrophiques. Les personnes ayant des blessures graves peuvent être



admissibles à des indemnités de remplacement du revenu, à des indemnités d'incapacité permanente et à des montants de remboursement des frais de soins personnels plus élevés. Les mesures législatives établiront clairement la responsabilité de la Société d'assurance publique du Manitoba d'aider les demandeurs d'indemnités à obtenir des services offerts par d'autres programmes provinciaux tels que les soins à domicile et les mesures de soutien pour les familles.

ORIENTATIONS FUTURES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Pour mieux répondre aux besoins d'intervention précoce, le gouvernement provincial améliorera la coordination des programmes destinés aux enfants handicapés.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement explorera divers moyens d'améliorer l'accès aux services du gouvernement et aux programmes communautaires qui fournissent des aides et des services techniques aux personnes handicapées.
- La Crisis Accommodations and Supports Initiative (CASI, initiative d'hébergement et de soutien en cas de crise), conçue pour les adultes handicapés de Winnipeg, sera intégrée dans une stratégie provinciale interministérielle d'ensemble qui visera à prévenir les mauvais traitements infligés aux adultes handicapés.
- Le gouvernement collaborera avec la communauté sourde et celle des personnes malentendantes pour améliorer l'accès à la technologie d'aide (p. ex., service de liaison vidéo, interprétation gestuelle).

SOUTIENS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES : Questions de rétroaction

1. Que pouvons-nous faire au Manitoba pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux aides et dispositifs techniques?
2. Que peut-on faire pour mieux soutenir les personnes ayant des déficiences mentales?
3. Comment peut-on améliorer le soutien des familles ayant des enfants handicapés, en particulier pendant la transition de ces derniers à l'âge adulte?



6 Accessibilité

OBJECTIF

Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans la collectivité en améliorant les services de transport, les possibilités récréatives et les infrastructures.

PRINCIPALES RÉUSSITES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Infrastructure et Transports Manitoba s'est engagé à veiller à ce qu'aucun nouvel obstacle ne soit créé dans la mise en oeuvre des nouveaux projets de construction et de rénovation. Le ministère s'est également engagé à assurer que tous les baux à construction à long terme respectent les exigences en matière d'accessibilité.
- Le gouvernement provincial a mis en oeuvre des projets d'amélioration de l'accessibilité des édifices qu'il possède et loue. Il a investi près de 3,4 millions de dollars dans de tels projets au cours des dernières années. Les projets d'amélioration de l'accessibilité ont visé les immeubles suivants :
 - centre d'information touristique du parc provincial Whiteshell;
 - campus de l'avenue Notre Dame du Collège Red River à Winnipeg;
 - immeuble Woodsworth à Winnipeg;
 - Palais législatif (entrées ouest, est et nord) et nouvelle rampe à accessibilité universelle.
- Depuis 2005, des projets d'amélioration de l'accessibilité ont visé des locaux loués par le gouvernement d'une superficie de plus de 46 451,52 mètres carrés (500 000 pieds carrés).
- En 2008-2009, le programme Quartiers vivants a investi plus de 180 000 \$ dans des projets liés à l'accessibilité.
- Le Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de mobilité a offert à 66 municipalités des fonds pour soutenir l'exploitation d'un service Handi-Transit dans la collectivité (61 municipalités en 2000).



- Une subvention ponctuelle totale de 5,4 millions de dollars pour le remplacement des véhicules a été accordée aux municipalités en 2007 pour l'exploitation d'un service Handi-Transit. Jusqu'ici, la subvention a permis à près de la moitié des municipalités visées par le Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de mobilité de remplacer des véhicules Handi-Transit.
- Conservation Manitoba a créé une nouvelle catégorie de permis pour les chasseurs handicapés. Le permis autorise l'utilisation d'un véhicule dans les zones de chasse du gibier où ils sont normalement limités ou interdits. Il autorise aussi l'utilisation des arbalètes et des dispositifs mécaniques pour les archers ayant une déficience permanente au niveau du tronc supérieur.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Pour accroître les possibilités récréatives, le gouvernement a amélioré l'accessibilité des personnes handicapées aux parcs provinciaux. Des aires de camping ont été modernisées et les terrains de camping comptent plus de chalets familiaux et yourtes accessibles. Sept parcs ont désormais des yourtes accessibles en fauteuil roulant. Le Manitoba compte présentement 56 aires de camping, cinq chalets et vingt yourtes accessibles.
- Conservation Manitoba s'est engagé à veiller à ce que l'accessibilité soit un facteur clé de la conception de toutes les améliorations et de tous les nouveaux bâtiments dans les parcs provinciaux.

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- Le gouvernement alloue 2,8 millions de dollars afin de soutenir les projets d'amélioration de l'accessibilité, y compris les suivants :
 - amélioration de l'accessibilité au Centre d'information touristique d'Emerson;
 - amélioration des toilettes de l'immeuble de bureaux provincial à Brandon;
 - amélioration des toilettes de l'immeuble de bureaux provincial à Portage la Prairie;
 - remplacement de l'élévateur pour fauteuils roulants du passage supérieur au Collège Red River;
 - réparation de l'escalier et installation d'une rampe près de l'arrêt d'autobus au Collège Red River;
 - installation d'un ascenseur au palais de justice de Minnedosa;
 - amélioration de l'ascenseur de l'immeuble Robert Fletcher;
 - amélioration de l'ascenseur de l'immeuble des Services agricoles;
 - amélioration de l'accessibilité au palais de justice de Morden.
- Par le biais du Programme de transport pour les personnes ayant des problèmes de mobilité, le gouvernement provincial offre un financement aux collectivités pour soutenir le service Handi-Transit offert aux personnes ayant une mobilité réduite. Les fonds comprennent des subventions de fonctionnement annuelles et des subventions d'investissement ponctuelles pour un montant total de 1 074 500 \$.
- Le gouvernement investit un montant total de 9,65 millions de dollars dans l'amélioration des parcs existants et de l'infrastructure des terrains de camping afin de les rendre plus accessibles. Les projets financés comprennent les suivants :
 - cabinet de douches et piste cyclable au parc Birds Hill;
 - salle de bains sur la promenade de bois de Grand Beach;
 - nouveau parc provincial Duff Roblin;
 - nouveau cabinet de douches avec salle de bains au lac Nutimik dans le parc provincial Whiteshell;
 - conception et aménagement d'un nouveau terrain de camping entièrement accessible;
 - six nouvelles yourtes pour chacun des parcs provinciaux suivants : Stephenfield et Camp Morton.

- En 2009-2010, par le biais du Programme Place aux communautés, le gouvernement accorde plus de 255 000 \$ à des organismes communautaires sans but lucratif pour des projets d'amélioration de l'accessibilité.

ORIENTATIONS FUTURES

- Le gouvernement provincial travaillera à positionner le Manitoba comme une destination de voyage pour les personnes handicapées.
- Le gouvernement procédera à un inventaire des attractions et services accessibles pour les voyageurs.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement continuera d'accroître les possibilités récréatives des personnes handicapées, y compris l'accroissement de l'accessibilité aux parcs et terrains de camping.
- On élaborera un plan à long terme pour assurer l'accessibilité de tous les immeubles du gouvernement provincial.
- Par le biais de l'Initiative du Manitoba, province amie des aînés, le gouvernement continuera de collaborer avec les municipalités de l'ensemble de la province à l'établissement d'espaces communautaires accessibles.
- Les possibilités récréatives offertes par l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge seront accessibles aux personnes handicapées.



ACCESSIBILITÉ:

Questions de rétroaction

1. Comment les collectivités et tous les paliers de gouvernement peuvent-ils aider les personnes handicapées à avoir accès à des possibilités récréatives?
2. Comment peut-on améliorer les services de transport pour les personnes handicapées?
3. Comment peut-on positionner le Manitoba comme une destination de voyage pour les personnes handicapées?

7 Éducation et Formation

OBJECTIF

Veiller à ce que toutes les personnes handicapées aient accès à des services inclusifs de soutien de la petite enfance et d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

PRINCIPALES RÉUSSITES

- Le gouvernement provincial a élaboré et distribué des documents de programmation éducative appropriée pour les élèves handicapés afin de leur expliquer les normes et les règlements existants.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement a entrepris à l'automne 2008 la mise en oeuvre du protocole *Vers la vie d'adulte - Protocole de transition de l'école à la communauté pour les élèves avec des besoins spéciaux*.
- Le gouvernement a préparé un manuel d'orientation intitulé *Journey of Support* à l'intention des travailleurs de première ligne et l'a distribué aux travailleurs qui offrent un soutien direct aux familles qui prennent soin d'enfants handicapés jeunes ou adultes. Le manuel offre des renseignements sur les valeurs et les principes qui entourent la notion de déficience et sur les meilleures façons de soutenir les personnes handicapées et leurs familles à la maison et dans la collectivité.
- Le programme Premiers emplois, une initiative mixte des gouvernements fédéral et provincial, offre aux élèves handicapés du secondaire un premier emploi. Le programme propose également des services de surveillance, de soutien et d'évaluation des étudiants salariés et de leurs employeurs.
- Le projet Neighbourhood Eco Team (équipe écologique de quartier), mis en oeuvre à Brandon, est dirigé par la société Career Connections Inc. De décembre à mars, six étudiants handicapés bénéficient d'une formation en dynamique de la vie et d'une préparation à l'emploi, d'une expérience de travail et de placements professionnels supplémentaires.
- Le programme Préparez-vous! (un programme de formation et d'éducation de l'initiative Travail profitable) met en contact les personnes qui bénéficient des prestations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et qui ne peuvent trouver un emploi avec des possibilités de formation. Les bénéficiaires peuvent participer à des programmes d'éducation et de formation, y compris ceux des universités et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, pendant un maximum de quatre ans.





- Par le truchement du Programme de réadaptation professionnelle, le Programme de transition de l'école au travail offre aux organismes sans but lucratif et aux entrepreneurs privés des fonds pour aider les élèves qui quittent l'école secondaire à trouver et à conserver des emplois.

MESURES INITIALES EN 2009-2010

- Aux termes de *Choix familiaux : Programme quinquennal du Manitoba pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, un montant additionnel de 400 000 \$ est offert pour soutenir les enfants ayant des besoins spéciaux dans le cadre du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le programme de soutien à l'inclusion vise à améliorer le mentorat et la formation des éducateurs des jeunes enfants afin de veiller à ce que les enfants qui ont besoin de mesures de soutien additionnelles reçoivent les meilleurs soins et des meilleures possibilités qui soient d'apprendre et de s'épanouir dans des milieux communautaires intégrés. L'investissement additionnel porte le financement total du programme de soutien à l'inclusion à 11,3 millions de dollars.
- Les Services spéciaux pour enfants reçoivent un montant additionnel de 2,7 millions de dollars pour accroître le nombre de places pour les enfants d'âge préscolaire souffrant du trouble du spectre autistique qui sont admis au programme ABA (analyse comportementale appliquée) et pour améliorer les services existants aux enfants manitobains handicapés et à leurs familles.
- Un montant de 3 millions de dollars des dépenses en immobilisations des écoles publiques est affecté à l'amélioration de l'inclusion des enfants et jeunes handicapés. Quinze écoles additionnelles seront équipées de salles de toilette, de toilettes spécialisées, de lève-fauteuils et d'élévateurs pour fauteuils roulants pour leurs élèves handicapés.

ORIENTATIONS FUTURES

- Les enseignants continueront d'obtenir de l'aide pour soutenir les élèves handicapés des écoles primaires et secondaires en mettant l'accent sur les éléments suivants :
 - planification adaptée à l'élève;

- document *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion - Guide de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves ayant des troubles d'apprentissage*;
- collectivités rurales et du Nord.

- Le financement de la Commission des finances des écoles publiques continuera d'améliorer l'accessibilité aux écoles manitobaines.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement provincial continuera d'améliorer les processus de transition des élèves de l'école aux services pour les adultes.
- Le gouvernement accroîtra le nombre d'étudiants handicapés qu'il emploie par le biais du Service STEP, le programme de présentation de candidats à l'emploi pour les étudiants.
- Les programmes de formation en littératie seront améliorés afin de mieux inclure les personnes handicapées.
- Le gouvernement explorera les moyens de soutenir davantage les Manitobains handicapés qui veulent obtenir une éducation postsecondaire.
- Le gouvernement encouragera les Manitobains handicapés à pratiquer l'apprentissage permanent.



ÉDUCATION ET FORMATION

Questions de rétroaction

1. Comment les Manitobains peuvent-ils aider les jeunes handicapés à acquérir une expérience de travail?
2. Comment pouvons-nous améliorer l'apprentissage des jeunes enfants handicapés?
3. Comment le Manitoba peut-il soutenir les étudiants handicapés qui participent à des programmes de formation et d'éducation postsecondaire?

8 Promotion de la santé

OBJECTIF

Promouvoir l'adoption d'un mode de vie sain par toutes les personnes handicapées et les personnes à risque de devenir handicapées, y compris les personnes touchées par l'ETCAF, une maladie chronique ou des problèmes de santé mentale.

PRINCIPALES RÉUSSITES

Prestations d'assurance-maladie complémentaire

- Les prestations du régime de soins médicaux de l'initiative Travail profitable, y compris celles qui visent les médicaments, les soins dentaires et les soins de la vue, ont été prolongées d'un maximum de deux ans pour tous les parents uniques et les personnes handicapées qui passent du Programme d'aide à l'emploi et au revenu à un emploi rémunéré.
- Le programme de versements échelonnés pour les franchises du Régime d'assurance-médicaments du Manitoba aide à atténuer les difficultés financières des particuliers et des familles dont les coûts des médicaments admissibles représentent une partie importante du revenu familial mensuel. Le programme offre aux Manitobains admissibles l'option de payer leur franchise annuelle du Régime en versements mensuels.
- Des modifications apportées au Régime d'assurance-médicaments offrent une garantie additionnelle aux personnes handicapées qui sont traitées pour le diabète, des problèmes de santé mentale, la sclérose latérale amyotrophique (SLA), l'asthme, la polyarthrite rhumatoïde et les formes graves de psoriasis. Les nouvelles exigences relatives aux médicaments génériques signifient que les Manitobains ont accès à des médicaments moins chers.
- Une nouvelle entente conclue avec la Manitoba Orthotists and Prosthetists Association assure un accès continu aux services d'orthèse et de prothèse pour les personnes handicapées. L'entente reconnaît également les services cliniques dispensés par des orthésistes et des prothésistes professionnels et elle établit un comité consultatif d'experts qui est chargé d'examiner les nouvelles technologies des orthèses et des prothèses et de soumettre des recommandations à leur sujet.

Mesures relatives à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF)

- Mettons fin au SAF est un programme d'approche communautaire d'une durée de trois ans qui offre un soutien intense aux femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher et qui luttent contre l'abus d'alcool ou des drogues. Le programme est offert à deux endroits à Winnipeg, un endroit à Le Pas et un à Thompson. Les emplacements futurs possibles sont Portage la Prairie, Flin Flon et Dauphin.
- Le programme Connexion / Ensemble offre des services et du soutien aux jeunes et aux adultes qui vivent avec l'ETCAF au Manitoba. Il offre des services aux jeunes et aux adultes qui ne sont pas admissibles à un autre financement gouvernemental.

Santé et mieux-être

- Des fonds ont été accordés aux régions afin de renforcer une approche d'équipe intégrée pour la prévention des maladies chroniques et la promotion de la vie saine dans la province. Un objectif clé est la prévention des affections débilitantes.
- Santé et Vie saine Manitoba a mis en oeuvre une initiative d'éducation du personnel axée sur les soins de longue durée.
- Un financement a été offert à un programme d'éducation des membres du personnel qui travaillent avec les personnes atteintes de démence dans les services de soins à domicile, les foyers de soins personnels, les bureaux de médecin ou dans une famille. Le programme d'envergure provinciale est coordonné par l'Alzheimer Society of Manitoba.
- Le Programme régional sur le diabète propose dans toutes les régions de la province des services de prévention, d'éducation, de soins et de soutien. Dans le cadre du Programme, plus de 700 fournisseurs de soins de santé ont été formés pour dépister les Manitobains et leur indiquer les risques du développement d'un diabète de type 2, de complications liées au diabète ou d'autres maladies chroniques. De plus, le Manitoba Retinal Screening Vision Program (MRSVP) a permis d'examiner plus de 1 800 personnes dans plus de 50 collectivités du Nord depuis 2007 en vue de prévenir la perte de la vision et la cécité. Grâce à la détection précoce, à la prévention, à l'intervention et à des partenariats (p. ex., avec l'Institut national canadien pour les aveugles), le MRSVP favorise la vie autonome des personnes aveugles ou malvoyantes.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement provincial a mis en oeuvre le programme d'autogestion Get Better Together! afin d'aider les personnes ayant une maladie chronique à acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour gérer leur état de santé et conserver une vie active et enrichissante.

- Le gouvernement a investi 3 millions de dollars dans l'initiative « Going Forward Together » de Rick Hansen. Les fonds offrent un soutien à la recherche au niveau communautaire et une amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'une lésion de la moelle épinière.
- Le gouvernement a établi le système URIS (Système commun d'orientation et de réception des demandes) pour soutenir les enfants qui exigent des soins de santé pendant qu'ils sont séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs afin qu'ils puissent fréquenter l'école, la garderie, les programmes de loisirs ou les programmes de soins de relève en toute sécurité. Le système URIS est une initiative conjointe de Services à la famille et Logement Manitoba, d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et de Santé et Vie saine Manitoba.

Prévention des blessures

- La Stratégie provinciale de prévention des blessures soutient des activités primordiales qui visent à réduire les blessures aux niveaux provincial, communautaire, professionnel et personnel.
- En partenariat avec Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba et avec Travail et Immigration Manitoba, Vie saine Manitoba a conçu le programme de subventions pour la création d'aires de jeux sécuritaires. Les subventions offrent aux familles agricoles jusqu'à 500 \$ pour couvrir les coûts de construction d'aires de jeux sécuritaires et clôturées.
- Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba, Travail et Immigration Manitoba et la Société des services agricoles du Manitoba ont mis en oeuvre un projet pilote d'une durée de deux ans, le Farm Safety Check Program (programme de vérification de la sécurité agricole), qui soutient 60 producteurs en leur enseignant des pratiques de gestion qui leur permettent d'assurer la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes dans leur exploitation agricole.
- Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba offre des programmes de formation en sécurité agricole qui visent le fonctionnement des tracteurs et des véhicules tout terrain utilisés à la ferme, le maniement des chevaux et du bétail et les premières interventions lors d'incidents sur la ferme.

Prestation des services

- Santé et Vie saine Manitoba renouvelle une disposition de longue date en matière de financement qui soutient les services d'interprétation et d'intervention en ASL (American Sign Language).

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- Un montant de 250 000 \$ a été engagé pour créer un site Web et élaborer une campagne de sensibilisation publique afin d'aider les Manitobains à cerner les facteurs de risque qui peuvent mener à un diabète de type 2 et à découvrir des moyens de prévenir ou de retarder l'apparition du diabète.
- Le gouvernement provincial a déposé des mesures législatives qui renforcent le Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP) et proposent une nouvelle définition de « lésion catastrophique ». Lorsque les mesures législatives seront adoptées, un montant de 14 millions de dollars servira à améliorer les prestations versées aux victimes d'accidents de la route catastrophiques.
- Le gouvernement établit des services de stabilisation en santé mentale pour les jeunes à Thompson, y compris un centre de stabilisation en cas de crise et un service mobile d'intervention d'urgence, et le service de stabilisation en cas de crise de la région d'Entre-les-Lacs connaît une expansion.
- Le gouvernement entreprend l'élaboration d'un nouveau programme communautaire pour donner aux jeunes, aux adultes et aux familles un accès en temps utile à des interventions précoces et à des traitements pour des troubles alimentaires. En 2009-2010, le gouvernement investit 238 000 \$ dans ce nouveau programme.
- Le gouvernement continue d'investir dans le système URIS (Système commun d'orientation et de réception des demandes) afin de soutenir un nombre accru d'enfants qui exigent des soins de santé afin de pouvoir participer à des programmes communautaires pendant qu'ils sont séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs.

ORIENTATIONS FUTURES

- Le gouvernement provincial soutiendra des équipes de promotion de la vie saine qui collaboreront avec les équipes de soins primaires et d'autres intervenants afin d'étendre la portée des programmes existants de prévention des maladies chroniques et de promotion de la vie saine.
- La Stratégie provinciale de prévention des blessures continuera à mettre de l'avant des mesures préventives pour atténuer les principales causes des blessures des enfants, des jeunes et des adultes du Manitoba en se concentrant sur les accidents de la route, les chutes, les accidents du travail, les accidents agricoles et la noyade.
- La province sera dotée du premier centre d'intervention d'urgence en santé mentale au Canada. Le centre sera établi près du Centre des sciences de la santé à Winnipeg

et il renforcera les mesures de soutien offertes aux personnes vulnérables et aux Manitobains atteints d'une maladie mentale.

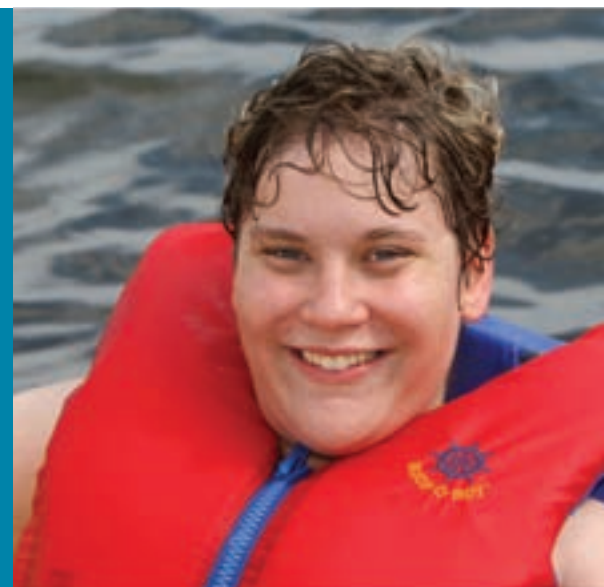
- En collaboration avec les particuliers, les familles, les fournisseurs de services et les groupes décisionnaires, Santé et Vie saine Manitoba a entrepris d'élaborer un plan stratégique provincial en santé mentale qui orientera la planification du système de santé mentale au cours des cinq prochaines années.
- Santé et Vie saine Manitoba conservera ses partenariats avec les organismes communautaires pour favoriser l'adoption du modèle d'auto-assistance en matière de soutien des personnes handicapées et des personnes ayant une maladie chronique et pour promouvoir la santé et le mieux-être.
- Le gouvernement vise à mettre en oeuvre une initiative interministérielle et pangouvernementale afin de prévenir les mauvais traitements infligés aux personnes handicapées.
- Des éléments de vie saine seront intégrés dans les résidences-services.
- Des renseignements sur les modes de vie sains seront plus accessibles aux personnes handicapées.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement s'efforcera d'améliorer l'accès aux soins primaires des personnes ayant des déficiences physiques et intellectuelles.
- Les initiatives en matière de santé et de sécurité du travail seront conservées.
- Les activités de prévention du diabète dans les populations à risque élevé seront étendues.



PROMOTION DE LA SANTÉ

Questions de rétroaction

1. Comment pouvons-nous mieux soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale?
2. Comment pouvons-nous mieux soutenir les personnes atteintes d'une maladie chronique?
3. Comment pouvons-nous assurer l'inclusion des personnes handicapées dans les initiatives de promotion de la vie saine?



9 Intégration communautaire

OBJECTIF

Aider les adultes handicapés à vivre de manière *autonome* dans les collectivités de leur choix et accroître les options en matière d'*intégration* communautaire durable.

PRINCIPALES RÉUSSITES

- Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu a accru les montants pour le logement, les repas et les soins accordés aux familles qui prennent soin de leurs enfants adultes handicapés.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement provincial a démontré son engagement en faveur de l'intégration communautaire des personnes ayant des déficiences intellectuelles. Depuis 1999-2000, le financement du Programme d'aide à la vie en société s'est accru de 223 %, le Pelican Lake Centre a été fermé et le nombre de résidents du Centre manitobain de développement a été réduit de plus de 30 %, passant de 467 personnes à 314.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Santé Manitoba et les offices régionaux de la santé ont soutenu les soins à domicile autogérés et les soins gérés par les familles.
- Pour l'année d'imposition 2009, le crédit d'impôt du Manitoba pour soignant primaire offre une reconnaissance et un soutien financier aux soignants primaires bénévoles.

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- Services à la famille et Logement Manitoba offre activement le crédit d'impôt du Manitoba pour soignant primaire aux participants admissibles au Programme d'aide à la vie en société et aux programmes des Services spéciaux pour enfants afin qu'un plus grand nombre de soignants puisse profiter du crédit d'impôt.
- Le financement du Programme d'aide à la vie en société est accru de 10,1 millions de dollars. Cela permet de soutenir un nombre accru de personnes, d'accroître le nombre d'organismes de services d'aide à la vie en société et d'accroître les subventions versées aux organismes. Depuis 1999-2000, le financement du Programme d'aide à la vie en société s'est accru de 223 %.



ORIENTATIONS FUTURES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Services à la famille et Logement Manitoba parachèvera la conception d'une stratégie d'ensemble pluriannuelle en vue de la viabilité à long terme du Programme d'aide à la vie en société.
- Le gouvernement provincial visera l'établissement d'un fonds d'inclusion communautaire et de partenariats avec divers organismes en vue de promouvoir l'inclusion communautaire et de soutenir les réseaux mis sur pied pour les adultes handicapés.
- Le gouvernement adoptera des mesures de soutien additionnelles afin de permettre aux personnes handicapées et à leurs familles d'épargner et de renforcer leurs avoirs pour l'avenir.

INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

Questions de rétroaction

1. Comment le gouvernement peut-il aider les adultes ayant des déficiences intellectuelles à vivre de manière autonome dans les collectivités de leur choix?
2. Comment pouvons-nous mieux soutenir les personnes handicapées en tenant compte de leur vieillissement et de celui de leurs familles et de leurs soignants?
3. Comment pouvons-nous aider les familles et les amis à soutenir les adultes ayant des déficiences intellectuelles?

10 Secteur public travaillant plus intelligemment

OBJECTIF

Établir un cadre de prestation de *services coordonnés, accessibles et axés sur la personne* pour mieux desservir les enfants et les adultes handicapés.

PRINCIPALES RÉUSSITES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Les travailleurs ont accru leur connaissance des questions qui touchent les personnes handicapées. L'Initiative de stabilisation du personnel de Services à la famille et Logement Manitoba offre des subventions aux fournisseurs de services afin qu'ils se perfectionnent en s'inscrivant au programme de certificat du Collège Red River qui est axé sur les personnes handicapées et les mesures de soutien communautaire.
- Les Services spécialisés pour les enfants et les jeunes constituent une initiative axée sur l'intégration et la coordination des points de service qui desservent les enfants et les jeunes handicapés du Manitoba et ceux qui ont des besoins spéciaux. L'initiative intègre les nombreuses recommandations soumises au cours des dernières années en vue d'améliorer la coordination et l'intégration des services offerts aux enfants et à leurs familles.
- L'initiative de Santé Manitoba a apporté des améliorations à la technologie de l'information qui facilitent les échanges d'information avec tous les intervenants en matière de santé. L'initiative accroît le nombre de services offerts plus près de la résidence de la personne handicapée.
- Les centres d'accès permettent aux particuliers et aux familles de trouver tous les services dont ils ont besoin sous un seul toit. Ils sont situés dans des lieux communautaires pratiques où l'on cherche à traiter la totalité de la personne, plutôt que des problèmes particuliers.

MESURES INITIALES EN 2009-2010 DE LA STRATÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — En 2009, le gouvernement a présenté la Politique manitobaine sur l'accès aux publications, aux activités et aux services du gouvernement afin d'assurer que les personnes handicapées bénéficient d'un accès égal aux renseignements, aux activités et aux services offerts par les organismes gouvernementaux par le biais

- de la promotion des services d'adaptation offerts aux personnes handicapées;
- de la formation de coordonnateurs de l'accès ministériel;
- de distribution d'imprimés et d'une campagne d'information sur l'accès.



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement a conçu Info Services, un nouvel outil informatique qui vise à aider les gens à rechercher les prestations et les services de Services à la famille et Logement Manitoba auxquels ils peuvent être admissibles.

ORIENTATIONS FUTURES



- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement provincial élaborera un programme de formation en vue de sensibiliser les fournisseurs de services publics à la situation des personnes handicapées.
- Le gouvernement procédera à un inventaire des programmes et des services offerts aux Manitobains handicapés.
- Le gouvernement soutiendra la mise en place d'un centre d'appel central et d'un site Web afin d'améliorer l'accès des Manitobains handicapés aux renseignements sur les programmes gouvernementaux et sans but lucratif qui leur sont offerts.
- **RECOMMANDATION DES TABLES RONDES** — Le gouvernement améliorera la coordination des services et des mesures de soutien destinés aux enfants et aux adultes qui passent d'un programme à un autre.



En allant de l'avant, nous nous sommes engagés à adopter un processus transparent et inclusif qui est défini comme suit :

SECTEUR PUBLIC TRAVAILLANT PLUS INTELLIGEMMENT

Questions de rétroaction

1. Comment le gouvernement provincial peut-il mieux coordonner la prestation des services offerts aux personnes handicapées?
2. Comment le gouvernement peut-il sensibiliser davantage les fournisseurs de services aux questions qui touchent les personnes handicapées?
3. Comment le gouvernement peut-il offrir un meilleur accès aux renseignements sur les services et les programmes offerts aux personnes handicapées?
4. Comment le gouvernement peut-il engager plus efficacement les organismes communautaires qui soutiennent les Manitobains handicapés?

Coordination et surveillance

Malgré le grand nombre de mesures qu'il a déjà prises, le gouvernement du Manitoba reconnaît qu'il faut en faire davantage pour atteindre notre vision pour les personnes handicapées. *Portes ouvertes : l'engagement du Manitoba à l'égard des personnes handicapées* présente ce que nous envisageons comme les prochaines étapes pour améliorer davantage les soutiens aux personnes handicapées au Manitoba.

Alors que nous allons de l'avant, nous sommes déterminés à adopter un processus de transparence et d'inclusion défini comme suit :

1. Participation communautaire

La rétroaction des intervenants clés jouera un rôle important pour orienter la mise en oeuvre d'une future stratégie concernant les personnes handicapées. Au cours des prochains mois, le gouvernement provincial consultera une variété de secteurs pour veiller à prendre la bonne voie.

Les consultations sont amorcées avec le présent document et une invitation à soumettre vos commentaires au Bureau des personnes handicapées. On organisera également des groupes de discussion d'experts et des consultations communautaires. Pour plus d'information, veuillez visiter le site Web du Bureau à l'adresse www.gov.mb.ca/dio.

2. Coordination pangouvernementale

En 2002, le gouvernement provincial a créé le Bureau des personnes handicapées afin de desservir les Manitobains handicapés et de faire rapport de ses activités au ministre responsable des personnes handicapées. Le Bureau continuera de coordonner le travail des ministères provinciaux, des groupes de personnes handicapées, des organismes communautaires et des entreprises.

Le comité sur les questions concernant les personnes handicapées du sous-ministre adjoint a été créé pour assurer la collaboration des hauts fonctionnaires afin que l'ensemble du gouvernement adopte une approche homogène aux questions relatives aux personnes handicapées. Le mandat du comité sera renouvelé afin que ce dernier dirige la mise en oeuvre de la stratégie provinciale concernant les personnes handicapées.

Des groupes de travail à l'échelle du gouvernement élaboreront et mettront en oeuvre des mesures particulières dans le cadre de la stratégie. Les groupes de travail auront recours au personnel et aux ressources des ministères concernés et du Bureau des personnes handicapées.

Des coordonnateurs de l'accès des personnes handicapées seront placés dans tous les ministères du gouvernement. Ils seront formés et soutenus par le Bureau pour mettre en oeuvre la Politique manitobaine sur l'accès aux publications, aux activités et aux services du gouvernement.

En ayant recours à une « lentille accès et intégration », tous les ministères provinciaux seront encouragés à tenir compte des circonstances et des besoins particuliers des personnes handicapées et à veiller à ce que celles-ci participent à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des activités gouvernementales.

3. Leadership

Le présent document de travail renouvelle le mandat du ministre responsable des personnes handicapées, qui comprend la promotion de la participation égale et à part entière des personnes handicapées à tous les niveaux de la vie en société dans le cadre de la politique publique, des programmes et des mesures législatives du gouvernement provincial.

4. Production de rapports

Le ministre responsable des personnes handicapées soumettra un rapport annuel public sur la situation des Manitobains handicapés à l'Assemblée législative.

Le ministre organisera une tribune publique provinciale en 2012 afin d'obtenir la rétroaction des personnes handicapées et de leurs familles sur le plan d'action renouvelé.



Démontrer des progrès

Pour mesurer les progrès réalisés, le gouvernement assurera le suivi d'indicateurs clés. La liste ci-dessous comprend des exemples d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour vérifier la réussite de l'initiative « Ouvrir les portes ».

Logement

- Nombre d'unités de logement entièrement accessibles.
- Disponibilité des unités de logement avec services de soutien.
- Nombre d'unités de logement qui comprennent des caractéristiques du concept de « visitabilité ».

Emploi et sécurité du revenu

- Taux d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.
- Taux d'emploi des personnes handicapées en âge de travailler au Manitoba.
- Écarts salariaux entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées.
- Taux de pauvreté des personnes handicapées en utilisant la mesure du panier d'épicerie.

Droits et justice

- Pourcentage des plaintes concernant les droits de la personne des personnes handicapées.

Sexe et diversité

- Accroissement du pourcentage d'unités de logement avec services de soutien qui permettent aux personnes handicapées et aux aînés de vieillir à domicile.
- Accroissement des services et des mesures de soutien offerts aux Autochtones dans les régions urbaines.

Mesures de soutien pour les personnes handicapées

- Accès des personnes handicapées à des aides et à des services techniques.

Accessibilité

- Nombre d'aires de camping, de chalets et de yourtes accessibles dans les parcs provinciaux.
- Pourcentage des édifices gouvernementaux accessibles.

Éducation et formation

- Pourcentage des personnes handicapées inscrites dans des établissements postsecondaires.
- Nombre de places pour les étudiants handicapés inscrits au Service STEP (programme d'emploi d'été temporaire).
- Nombre de places dans le programme ABA (analyse comportementale appliquée) pour les enfants d'âge préscolaire.
- Nombre de travailleurs de première ligne qui utilisent le manuel d'orientation *Journey of Support*.

Promotion de la santé

- Taux de personnes diabétiques au Manitoba.
- Nombre d'accidents de la route, de chutes, d'accidents du travail, de noyades et d'accidents agricoles.
- Nombre d'enfants ayant des besoins en soins de santé qui peuvent participer aux activités communautaires.

Intégration communautaire

- Nombre de personnes faisant la transition du Centre manitobain de développement à un placement résidentiel.

Secteur public travaillant plus intelligemment

- Nombre de centres d'accès dans la province.

COORDINATION ET SURVEILLANCE

Questions de rétroaction

1. Quels autres moyens le gouvernement provincial peut-il utiliser pour renforcer la participation de la collectivité dans l'orientation et la surveillance de la mise en oeuvre de l'initiative « Ouvrir les portes »?
2. À votre avis, quelles autres questions concernant les personnes handicapées devraient faire partie d'un examen futur?
3. À votre avis, quels autres moyens le gouvernement devrait-il utiliser pour évaluer l'initiative « Ouvrir les portes »?

Si vous avez des commentaires ou des suggestions au sujet des propositions présentées dans le présent document de travail, veuillez les faire parvenir au

Bureau des personnes handicapées

240, avenue Graham, bureau 630

Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7

Téléphone : 204 945-7613

Appels sans frais : 1 800 282-8069, poste 7613

ATS : 204 948-2901

Courriel : openingdoors@gov.mb.ca

Site Web :

www.manitoba.ca/dio/index.fr.html

Document dans d'autres formats, sur demande.